

Quelques infos sur la mobilisation et autres points

Bonjour à toutes et tous,

quelques infos à propos de la mobilisation contre les compteurs communicants Linky, Gazpar et cie :

1) Mobilisation du 22 mars à Paris (Radio-France)

2) Attention aux imposteurs et profiteurs de tout POAL

1) Mobilisation du 22 mars à Paris (Radio-France + Public Sénat + LCP)

A ce jour, plus de 120 associations et collectifs appellent et soutiennent le rassemblement du 22 mars à Paris (maison de la radio). La liste à jour sera diffusée régulièrement. Tout le monde ne "montera" bien sûr pas à Paris, mais **la dynamique est très importante**. Continuons !

Pour autant, nous devons agir pour la réussite de l'initiative : je vous invite donc à "travailler" les candidats à l'élection présidentielle en leur demandant (sur les réseaux sociaux par exemple) de se prononcer sur les compteurs communicants et de venir à notre rassemblement le 22 mars (ils seront présents à la maison de la radio). Exemples :

<https://twitter.com/StephaneLHOMME/status/836292552366120960>

<https://twitter.com/StephaneLHOMME/status/836291034812452864>

<https://twitter.com/StephaneLHOMME/status/836283525431197696>

Par ailleurs, vous pouvez voir sur le [communiqué de France-info](#) qu'il existe un "mot-diese" pour cette journée : #onfaitquoidemain

Je vous invite à l'utiliser comme ici

<https://twitter.com/StephaneLHOMME/status/836367283085795328>

Mais écrivez votre propre message (contenant toujours #onfaitquoidemain), des messages tous identiques ayant beaucoup moins d'impact.

D'autre part, vous pouvez écrire à c.lambret@lcpn.fr et e.faimali@public.senat.fr pour demander à ce que les candidats à l'élection présidentielle soient interrogés le 22 mars sur la véritable fronde anti-Linky (et autres compteurs) qui se développe partout en France.

Enfin, je suis passé outre ma détestation de facebook pour créer un évènement :

<https://www.facebook.com/events/164251517417285/>

Faites en bon usage (diffusion massive) si vous le voulez bien...

NOTE :

Concernant le rassemblement lui-même, les groupes et collectifs peuvent bien sûr

venir avec leur propre matériel (banderoles, panneaux, etc) mais n'hésitez pas à commander les belles banderoles Stop Linky prêtées gracieusement par Next-Up (http://www.next-up.org/pdf/Bon_Commande_Banderoles_Linky.pdf)

2) Attention aux imposteurs et profiteurs de tout POAL

Il y a quelques mois, j'ai été contacté par des gens que je ne connaissais pas et qui me demandaient de faire la promotion de leur site web de "lutte" contre Linky, site baptisé POAL. Je n'en ai rien fait car, d'expérience, je sais qu'il faut se méfier de gens qui surgissent de nulle part, et aussi parce qu'il fallait s'inscrire pour accéder aux "informations" de leur site (c'est donc du "big data", à un petit niveau certes, mais quand même).

Et finalement, ces jours-ci, le pot aux roses s'est dévoilé : POAL fait désormais la promotion de "filtres anti-CPL", vendus (de 97 à 388 euros !) par une société nommée Cem-Bioprotect (cf <http://www.poal.fr/blog/technologie/filtre-cpl-anti-linky>), dont POAL se dit simplement "partenaire". Mais le site POAL est animé par MM Daniel SAUVAT et Philbert MAHÉ (cf <http://www.poal.fr/blog/mentions-legales>) et la société Cem-Bioprotect est administrée par... un sigle : DSPM (<http://www.cem-bioprotect.com/content/2-mentions-legales>) : les 4 initiales de nos prétendus "militants" anti-Linky !

Je ne sais pas si de tels filtres peuvent être utiles, et après tout ces gens pouvaient de bonne foi proposer leurs appareils. Mais, en l'occurrence, **ils ont agit par la ruse pour capter de nombreuses adresses des militants anti-Linky** et finalement les démarcher pour faire leur beurre. Ces méthodes sont dignes de celles d'Enedis, c'est écoeurant.

Dans un genre différent, les militants et collectifs ont reçu de la prose les mettant en garde contre... les documents juridiques que j'ai demandé au cabinet d'avocats Artemisia et qui sont mis à votre disposition gratuitement (*), cf <https://www.artemisia-lawyers.com/fran%C3%A7ais/publications-et-interventions/compteurs-linky> . Pour ma part, je vous invite à faire confiance à ces **vrais professionnels** qui allient compétence juridique et engagement.

Par ailleurs, je signale que c'est par chance (tant mieux pour elles) que les délibérations anti-Linky des communes de Yerres et Lhuys n'ont pas été attaquées devant les tribunaux administratifs, mais ces délibérations n'ont pas de valeur juridique particulière **et ne sauraient en aucun cas servir d'exemple à suivre**. Choisissez la délibération et les arrêtés proposés par Artemisia.

Stéphane Lhomme

(*) Pour mémoire, le travail des avocats a été financé par l'Association Artemisia, précisément créée par Me Magarinos-Rey pour la prise en charge de dossiers concernant l'environnement, la santé, la démocratie. Vous pouvez, **si vous le souhaitez**, aider l'association Artemisia à reconstituer ses fonds pour de prochains dossiers, en contribuant ici : www.artemisia-aisbl.org/français/nous-rejoindre . Pour ma part, je ne reçois pas un centime **et je ne vous vends rien**. L'éthique et la morale sont pratiquement les dernières "armes" qu'il nous reste, préservons-les.